



NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



NOV 13 1986

Distr.  
GENERALE

T/PET.10/480  
10 novembre 1986  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE M. F. RODMAN CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE  
DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du  
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

10 Raymend Road  
Windmill Hill  
Bristol 3  
Royaume-Uni

Le 6 octobre 1986

Monsieur le Secrétaire du  
Conseil de tutelle  
Organisation des Nations Unies  
New York, N.Y. 10017

Monsieur,

Ce que j'ai lu au sujet de la situation aux Belau, dans le Pacifique, m'a vivement préoccupé. Je crois comprendre que le statut de zone exempte d'armes nucléaires de ce territoire est menacé par la tentative d'introduction d'un accord de libre association par les Etats-Unis d'Amérique.

J'ai été scandalisé d'apprendre que deux semaines seulement ont été accordées aux Belauans pour étudier l'accord avant le référendum et que cet accord était rédigé en anglais, langue qui n'est pas la langue principale des Belauans.

Cet accord viole la Constitution belauane en ce sens qu'il porte sur des questions nucléaires et que la majorité de 75 p. 100 requise pour frapper de nullité les aspects nucléaires de la Constitution n'a pas été obtenue.

Je suis consterné qu'un pays comme les Etats-Unis, qui s'enorgueillit de ses institutions démocratiques et de ses droits de l'homme, ait recours à des procédés aussi injustes et aussi brutaux. Je vous prie instamment de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que les aspirations du peuple belauan soient respectées, même si elles ne vont pas dans le sens des intérêts et des objectifs militaires des Etats-Unis.

(Signé) F. RODMAN